



REFERENT.E HARCELEMENT MORAL, SEXUEL & AGISSEMENT SEXISTES AU TRAVAIL



PUBLIC CIBLE :
Membres du
CSSCT/CSE
Délégués du Personnel

INTERVENANT :
Formateur certifié et
à jour de sa
certification



4 à 10
participants
maximum



Sans pré-requis



7 heures



Accès PMR

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- > Identifier les comportements ou situations proscrites
- > Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et de la direction
- > Ecouter, orienter la victime et évaluer la matérialité des faits
- > Initier et participer à une enquête

CONTENU DE LA FORMATION :

> Définir & cadre juridique des diverses formes de harcèlement

- Qu'est-ce que le harcèlement moral ?
- Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?
- Qu'est-ce qu'un agissement sexiste ?
- Rôle du code du travail et code pénal
- Obligations légales de l'employeur

> Reconnaître une situation de harcèlement :

- Comportement à risques
- Signaux faibles / Signaux forts
- Impacts sur la santé mentale et le climat

> Le rôle des acteurs :

- Manager : vigilance, posture, action
- RH : écoute, procédure, accompagnement
- Référent CSE / entreprise : quel cadre ? quelles limites ?
- Les autres intervenants

> Réagir face à une situation :

- Recueillir une parole
- Orienter sans juger
- Formaliser un signalement
- Erreurs à éviter

> Prévention et culture d'entreprise :

- Culture de la tolérance zéro
- Exemples d'actions internes
- Charte, campagne, affichage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- > Apports théoriques et pratiques
- > Support pédagogique : PPT, vidéos
- > Quizz
- > Cas pratiques et exercices en groupe
- > Mise en situation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- > Pour l'ouverture des sessions, le délai d'accès maximum est de 21 jours.
- > L'inscription s'effectue dans l'onglet "nous contacter" sur notre site internet : www.prevst18.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- > Nos formations étant dispensées au sein des locaux de l'APST18, nos conditions d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.